

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 8 SEPTEMBRE 2008 A JUVIGNY EN PERTHOIS**

**Présents** : Mesdames Yolande STOCKER, Monique ALLARD, Maya DUBURCH-PETIN, Frédérique CHALOPPE, Messieurs Jacky LEMAIRE, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI, Serge MULLER, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Régis DUPONT, Denis MAGINOT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Jean GAVAZZI, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

**Assistaient** : Mesdames VARIN, Marie-Ange MAROT, Messieurs GASPARD, ROCHER, ARMANINI JC, LEPLOMB, BASTIEN, BERTINET, DUFOUR, GAUNY et des conseillers municipaux de JUVIGNY en PERTHOIS.

**Absents** : Madame FISCHER (*suppléée*), Messieurs CANOVA (*excusé*), CARRE (*suppléé*).

**Secrétaire de séance** : Francis LEROUX



Le Président remercie la Commune de JUVIGNY en PERTHOIS d'accueillir l'assemblée générale de la CODECOM et après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance.

## **MARCHE DES O.M.**

Les membres du Conseil Communautaire ont été réunis essentiellement afin de délibérer sur le choix du prestataire du marché de collecte, de transport et de traitement des ordures ménagères. Le résultat de l'appel d'offres est remis à chacun (*tableau ci-joint*) et le Président en assure les commentaires.

Les commissions "appel d'offres" et "environnement" se sont prononcées toutes deux en faveur de SITA DECTRA, option "Incinération", déclarée la mieux disante.

Jacky LEMAIRE rappelle l'intervention de MEUSE ENERGIE lors d'une réunion et insiste sur le fait que l'incinération des déchets est aujourd'hui un traitement très réglementé et plus sûr.

Il précise également que le taux de T.G.A.P. (*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*), appliquée aujourd'hui sur l'enfouissement est de 8.21 €/T mais qu'une forte hausse est en prévision sur ces prochaines années, alors qu'elle n'est pas encore appliquée sur l'incinération. Compte tenu de cette évolution de la TGAP le surcoût de l'incinération serait gommé en 5 ans, et représente 6,34 €/foyer/an soit 2,66 €/Ha/an

Une analyse est faite également sur les prix détaillés de la collecte entre ONYX et SITA qui démontre qu'ONYX est moins cher que SITA DECTRA sur tous les postes hormis la collecte et le transport des matériaux valorisables et la caractérisation.

La différence porte essentiellement sur le moyen de collecte :

- ONYX est en collecte additionnelle : pas de benne bi-compartmentée, passage de deux camions (*un pour les OM, un pour les sacs jaunes ou bleus*), soit le même jour, soit à un jour différent.
- SITA DECTRA est en collecte simultanée : benne bi-compartmentée, passage d'un seul camion qui collecte les deux types de déchets en même temps.

Après avoir entendu ces arguments, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de suivre l'avis des commissions, à savoir : choix de **SITA DECTRA – option incinération**, d'autant plus que la vapeur produite par cette incinération à l'usine de TRONVILLE alimentera des entreprises du secteur.

Sur ce même sujet, la CODECOM étant en partenariat avec ADELPHE, a reçu plusieurs contrats de reprise concernant les matériaux valorisables : verre, papier, acier, plastique, aluminium... Les membres du Conseil autorisent le Président à signer ces contrats qui permettront à la CODECOM d'alléger le montant de la facture des déchets ménagers par le biais de ces reprises.

## **LOI SUR L'EAU**

Jacky LEMAIRE fait état d'une consultation qu'il a dû faire pour le Parc d'Activités Economiques de LA HOUPETTE.

Afin de pouvoir lancer le marché de traitement des eaux pluviales sur cette zone et ne pas perdre le bénéfice de la D.D.R., la CODECOM doit présenter un dossier Loi sur l'Eau car la superficie de la zone est supérieure à 1 hectare.

Trois cabinets d'études ont été contactés :

- I.R.H. à VANDOEUVRE les NANCY
- SOLEST à CHAUMONT
- B.E.P.G. à VILLERS les NANCY

Résultats de la consultation :

- SOLEST n'a pas pu nous remettre d'offre,
- I.R.H. nous propose la réalisation du dossier à 8 551.40 € TTC en trois mois,
- B.E.P.G. réalise le dossier en six semaines pour 4 724.20 € TTC.

Le Conseil Communautaire fait le choix du cabinet **B.E.P.G.**

## **PAE DE LA HOUPETTE**

Le Président informe également l'assemblée du désir d'une entreprise de s'installer très rapidement sur cette zone d'activités où se pose le problème de la division parcellaire qui reste à réaliser. Deux solutions s'offrent à la CODECOM :

- établir un plan d'aménagement prévoyant le découpage parcellaire, y compris la voirie, mais nécessitant un délai estimé à 5-6 mois.
- sortir la voirie du territoire communautaire (*et en confier l'entretien à la Commune de COUSANCES par le biais d'une convention*), afin de pouvoir ensuite procéder à la déclaration préalable de division parcellaire, et édition du document d'arpentage, solution beaucoup plus rapide.

Après réflexion, les élus se prononcent en faveur de la seconde solution. Le géomètre, Monsieur P.O.MANGIN, sera consulté très prochainement, car travaillant déjà pour plusieurs entreprises concernées par notre zone.

Il est par ailleurs envisagé de réfléchir à la possibilité de prendre la compétence voirie « uniquement dite de zone » comme c'est le cas pour la TP

## **MAISON DE LA CODECOM**

Jacky LEMAIRE revient également sur le projet évoqué lors d'une précédente assemblée générale de construction d'un bâtiment de la CODECOM et informe le Conseil qu'un appel à candidatures pour mission de maîtrise d'œuvre a été lancé en Juillet et six cabinets d'architecture ont répondu :

- SIMART à SAINT-DIZIER
- R.A.E.S. à CHAUMONT

- S.I.C.A. H.R à TROYES
- ARCHILOR à COMMERCY
- ROUSSEL à BAR LE DUC
- IN VIVO à CHARMES

La Commission d'appel d'offres a retenu les dossiers de S.I.C.A. et de R. ROUSSEL. Le Conseil Communautaire décide de demander une esquisse à ces deux cabinets, étant entendu que celle-ci sera rémunérée à celui qui ne sera pas retenu et fera partie intégrante de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet retenu.

Yannick INTINS, Maire de RUPT aux NONAINS, précise que la révision de la carte communale est en cours, englobant notamment le terrain propriété de la CODECOM jouxtant le bâtiment de la déchetterie.

## **CANTINES SCOLAIRES**

Une Commune supplémentaire demande son adhésion au service de portage de repas aux cantines scolaires : il s'agit d'HAIRONVILLE. Le Conseil accepte et autorise le Président à signer la convention nécessaire.

Hugues BERTHELON, Maire de JUVIGNY en PERTHOIS, fait part d'un problème sur le R.P.I. BRAUVILLIERS / JUVIGNY / SAVONNIERES : depuis la création de la cantine scolaire basée à SAVONNIERES, le Conseil Général ne rémunère plus le transport des enfants pour leur retour à la maison le temps de midi :

- les Rapides de la Meuse se plaignent d'assurer le transport sans contrepartie
- la Commune de SAVONNIERES ne peut pas accueillir plus d'enfants dans sa cantine et ne peut pas édifier un bâtiment car aucun permis de construire n'est délivré depuis plusieurs années.
- se pose également le problème de l'obligation de rester déjeuner sur place : tous les parents n'en ont pas les moyens financiers

Francis COLIN propose d'organiser rapidement une réunion avec les Maires des trois Communes concernées et le service transport du Conseil Général.

## **OPAH – DT et GIP**

Jacky LEMAIRE propose l'acceptation des dossiers de demande de subvention O.P.A.H. dont la liste a été remise à chaque délégué. Le Conseil approuve.

En ce qui concerne les dossiers de Développement Territorial, le dossier de STAINVILLE relatif à la réhabilitation de la salle polyvalente sera transmis au Conseil Général.

JUVIGNY avait déposé une demande de subvention pour la réhabilitation d'un logement communal et la CODECOM était sollicitée.

Il est rappelé que la CODECOM ne peut attribuer de subvention aux communes et que la fiche d'intervention ne peut être modifiée pour ne pas créer de précédent car d'autres communes ont effectué le même genre de travaux chez elles.

Le montage d'un dossier sur fonds G.I.P. est proposé.

A ce sujet, Jacky LEMAIRE informe l'assemblée qu'un courrier destiné au Préfet est en préparation au nom des trois CODECOM de la zone de proximité et qu'un rendez-vous a également été sollicité. En effet, le mode de calcul de la répartition du solde de l'enveloppe, objet de la délibération de Décembre 2006 et validée en son temps, est remis en cause par le directeur du GIP.

Les communes ayant réalisé des travaux d'un montant inférieur à l'estimatif voient leurs subventions amputées au prorata et sont donc pénalisées. Monsieur CHAGNEAU refusant de modifier quoi que ce soit, l'arbitrage de Mr le Préfet est donc demandé.

Une demande de subvention pour un ravalement de façade a été déposée. Le Conseil Général propose le versement de deux subventions car le propriétaire a consacré une partie de son immeuble à la location, mais il s'agit d'une même unité foncière.

Le Conseil Communautaire confirme la position qu'il a toujours tenue : une subvention par unité cadastrale.

## **SENTIERS DE RANDONNEES**

Le Pays d'Accueil des Vallées de l'Ornain et de la Saulx a fait parvenir à la CODECOM plusieurs conventions relatives au balisage des sentiers de randonnée :

- entre la CODECOM et la M.J.C. d'ANCERVILLE – section marche pour la pose du balisage des 108,4 km de boucles locales 2008, à raison de 25 € / km
- entre la CODECOM et la M.J.C. d'ANCERVILLE – section marche pour l'entretien de ce même balisage, à raison de 15 € / km (*jusqu'en 2010*)
- entre la CODECOM et le P.A.V.O.S. pour l'entretien des boucles, la reconstitution du stock d'équipement de balisage, l'entretien du mobilier et panneaux d'accueil, demandes de devis par le P.A.V.O.S., facturation à la CODECOM (*jusqu'en 2010*)

Les membres du Conseil sont d'accord pour ces trois premières années et autorisent le Président à signer les conventions précitées. (*Alain ROMBI demande que sur les conventions figure la nécessité pour les randonneurs de se renseigner sur les jours de chasse*).

Il est précisé que les petites brochures du P.A.V.O.S. concernant les six boucles de randonnées sur notre secteur ont été mises en dépôt pour vente dans différents bureaux de tabac du canton et remises également dans nos mairies.

## **RECRUTEMENT**

Jacky LEMAIRE présente Thierry HUSSON qui succède au poste d'Emmanuel BEHR. Les membres du Conseil autorisent le Président à rédiger le contrat de travail pour une durée hebdomadaire de 37 heures rémunérée sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon d'Attaché Territorial : Indice brut 466, Indice majoré 408. Il bénéficiera également de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires sur laquelle sera appliqué un coefficient de 3,25.

## **DEGRADATIONS**

Lors d'un prêt de la remorque porte-barrières, celle-ci a été restituée sans les feux arrières qui venaient d'être remplacés. Pour le principe, Jacky LEMAIRE et Francis COLIN demandent à ce que toute réparation, remplacement ou dégâts soient refacturés à l'emprunteur.

Le Conseil est d'accord.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Le Pays Barrois a fait parvenir à la CODECOM les fiches relatives à l'application du Plan Climat Territorial. Sa validation nous est demandée avant fin Octobre, lancement officiel du Plan. Les membres du Conseil déplorent cette précipitation.

Les membres du Bureau conviennent de se réunir sous une quinzaine de jours afin de pouvoir refaire une lecture attentive du projet, poser des questions au Pays Barrois et au vu des réponses, faire une proposition de réponse lors d'une prochaine assemblée générale. (*Les fiches Actions du Plan Climat Territorial sont disponibles sur le site Internet du Pays Barrois : Programme Actions P.C.T. 2008*).

Les vice-présidents prennent ensuite la parole afin de faire part de l'avancée de leurs projets et des travaux de leurs commissions :

**Francis COLIN** annonce qu'il y a lieu de lancer une consultation pour les travaux suivants :

- entretien des appareils de chauffage du gymnase
- vérification des buts (*basket et hand*)
- remise en état de la haie du terrain de sports (*suppression de la haie existante, pose d'un filet pare-ballons, replantation d'arbustes sur le talus*).

En ce qui concerne les cantines scolaires, un nouvel investissement serait nécessaire sur les communes de RUPT aux NONAINS (*achat d'un conteneur à ouverture latérale*) et LISLE en RIGAULT (*achat de deux conteneurs à ouverture latérale*).

Cette dernière pourrait peut-être se mettre en relation avec la commune de TREMONT sur SAULX dont les élèves viennent tous les jours prendre leur repas à LISLE.....

**Francis THIRION** va rencontrer prochainement un représentant d'ECO-EMBALLAGES afin d'aboutir sur le projet de collecte des DEEE (*déchets d'équipements électriques et électroniques*) sur le site de la déchetterie.

Il va réfléchir également avec des personnes compétentes sur les problèmes suivants :

- motorisation du portail
- mise en fonctionnement du pont bascule
- éclairage du site

**Francis LEROUX** informe les élus qu'une réunion concernant nos différents projets (*maison de santé pluridisciplinaire, structures d'accueil pour petite enfance et personnes âgées*) aura lieu à la salle polyvalente de STAINVILLE, le Mardi 23 Septembre prochain à 20 h 00.

Elle est organisée par Madame CHABEAU, de la D.D.A.S.S. et réunira les élus de notre canton, ceux du canton de MONTIERS sur SAULX ainsi que des représentants du corps médical.

**Bernard HENRIONNET** fait un petit résumé des deux dernières réunions de sa commission "Communication".

La parution d'un bulletin trimestriel est préférée à une édition semestrielle.

Un premier bulletin de présentation de la CODECOM, ses élus, ses compétences devrait paraître fin Septembre. Le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers sera l'occasion de faire un petit rappel sur la nécessité du tri sélectif.

Il fait part également de la qualité de la présentation de sites Internet et Intranet organisée à la D.D.E. par Thierry LARCELET, Maire de SAUDRUPT, et l'en remercie. Il est convenu que ce dernier nous proposera une charte pour définir nos besoins et nos attentes. Suite à cela, un professionnel sera contacté pour la proposition d'un "squelette" que la CODECOM pourra compléter par les informations qu'elle souhaitera faire connaître.

Quand celui-ci sera officialisé, il est prévu que le bulletin sur support papier soit plus succinct et aborde les grands thèmes essentiels qui seront développés uniquement sur le site.

Parallèlement, le prestataire sera sollicité pour la réalisation d'un nouveau logo de la CODECOM et le lancement de ces deux projets pourrait faire l'objet d'un événement communautaire.

L'idée d'un couplage avec la prochaine fête de la musique est évoquée, mais la décision est reportée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Secrétaire de séance,  
Francis LEROUX

